

**RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS**  
**CONCOURS INSTAGRAM Tirage au sort - Pika x ABYstyle Seven Deadly Sins – février 2021**

**Article I : Société organisatrice**

La société Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

**Article II : Acceptation préalable du Règlement**

**EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :**

- EST REPUTÉ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORMÉ QUE TOUT NON-RESPECT DU RÈGLEMENT ENTRAÎNE SON EXCLUSION DÉFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PRÉJUDICE DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

**LE RÈGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :**

- LE SITE PIKA ÉDITION : [HTTPS://WWW.PIKA.FR/JEUX-CONCOURS/CONCOURS-INSTAGRAM-FEVRIER-2021-PIKA-X-ABYSTYLE-SEVEN-DEADLY-SINS](https://www.pika.fr/jeux-concours/concours-instagram-fevrier-2021-pika-x-abystyle-seven-deadly-sins)

**Article II : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Belgique et Luxembourg, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

**En cas de mineur de 15 ans :** Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront envoyer par email à [mypika@pika.fr](mailto:mypika@pika.fr) l'autorisation annexée au présent règlement en précisant dans l'objet « Concours RT Pika Abystyle Seven Deadly Sins ».

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

**Le Jeu débute le 09/02/2021 à 17 :30 et s'achève le 19/02/2021 à 23 :59**

Pour participer, les candidats doivent être titulaires d'un compte Instagram® personnel et s'abonner à la page Instagram® et commenter le post.

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de Instagram® et Pika Édition qui ne peuvent être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

**Article IV : Jeu - Désignation des gagnants**

Pour participer, les candidats doivent s'abonner au compte Instagram® [https://www.instagram.com/pika\\_edition/](https://www.instagram.com/pika_edition/) à l'aide du bouton S'abonner, et au compte [https://www.instagram.com/abystyle\\_thefanexperience/](https://www.instagram.com/abystyle_thefanexperience/) aller sur le post du concours dans le fil, liker et commenter ce post.

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les commentaires pour déterminer 1 gagnant. Des suppléants pourront être tirés au sort pour pallier la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant que le gagnant initial pour tout motif invalidant leur candidature.

**Article V : Dotations**

La dotation mise en jeu est la suivante :

Lot 1 : le tome 1 de *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 6.95€ TTC, le tome 2 de *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 6.95€ TTC, le tome 3 de *Seven Deadly Sins* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 6.95€ TTC, Un poster *Seven Deadly Sins* offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 7.20€ TTC, Un t-shirt emblème *Seven Deadly Sins* (taille L) offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 22€ TTC et un verre emblème *Seven Deadly Sins* offert par ABYstyle d'une valeur commerciale de 5,5€ TTC.

**Pour une valeur totale de : 55,55 euros TTC**

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics TTC pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne sont pas remboursables. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les gagnants n'ont pas à leur charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

**Article VI : Information des gagnants**

Seul le gagnant sera informé du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Le gagnant sera contacté par la société organisatrice par message privé pour être informés des modalités de remise de sa dotation auxquelles il doit se conformer. Si dans un délai de 15 jours après l'annonce du gagnant, le gagnant ne confirme pas par retour (i) son acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, il sera définitivement considéré comme renonçant à son lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

**Article VII : Responsabilités**

La Société Organisatrice peut annuler, modifier ou suspendre le jeu concours à tout moment et sans motif sans possible mise en cause de sa responsabilité à ce titre. Elle peut notamment remplacer les dotations par des dotations de natures et de valeurs commerciales similaires ou supérieures.

La participation au jeu concours implique l'acceptation des caractéristiques et limites d'internet concernant notamment les performances techniques et les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet. En conséquence, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects résultant notamment de dysfonctionnements de réseaux, de perte de courrier électronique et généralement de toute perte de données, de dysfonctionnements d'applications, virus, bugs, et généralement de toute défaillance technique/matérielle/logicielle de toute nature ayant empêché/limité la participation au jeu concours.

La Société Organisatrice ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de défaillances de La Poste® ou de tout prestataire tiers.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'usage/de la jouissance des dotations attribuées et exclut toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

**Article VIII : Données personnelles**

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transfert hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas	<b>Destinataire :</b> Pika Edition et ABYstyle	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Pseudo sur Instagram				
	Si participant mineur	<b>Responsable :</b> Pika Edition et ABYstyle		Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert
Annoncer le gagnant	Pseudo sur Instagram				
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone				

L'Organisateur a désigné un Data Protection Officer :

**Pika Édition – DPO - Pika x ABYSTYLE Seven Deadly Sins – février 2021**  
58 rue Jean Bleuzen C70007  
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : [mypika@pika.fr](mailto:mypika@pika.fr)  
Données personnelles

Ils peuvent saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

**Article IX : Autorisations des gagnants**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours, la page Instagram® et/ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

**Article X : Droit – Juridiction**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

**Pika Édition – CONCOURS INSTAGRAM Pika x ABYSTYLE Seven Deadly Sins – février 2021**  
58 rue Jean Bleuzen C70007  
92178 Vanves cedex

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

**ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR**

Mme. / M. .... né(e) le  
 ..... et domicilié(e) à  
 ..... (Mail  
 ..... Tél. :  
 .....)

Mme. / M. .... né(e) le  
 ..... et domicilié(e) à  
 ..... (Mail ..... Tél. :  
 .....)

(ci-après les « Représentants Légaux »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal/légaux  
 de.....né(e) le  
 ..... et domicilié  
 à .....

(ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au concours Instagram Tirage  
 au sort – Pika x ABYSTYLE Seven Deadly Sins – février 2021 organisé  
 par Pika Édition du 09/02/2021 au 19/02/2021

2. Autoriser Pika Édition à procéder aux traitements des données  
 personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de  
 sa participation au concours Instagram Tirage au sort – Pika x  
 ABYSTYLE Seven Deadly Sins – février 2021 :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataires / Responsable du traitement	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au jeu concours	Dans tous les cas <b>Pseudo sur Instagram</b>	<b>Destina-taire :</b> Pika Édition et ABYstyle	Votre consentement	Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture.	Pas de transfert
	Si participant mineur <b>Pseudo sur Instagram</b>	<b>Respon-sable :</b> Pika Édition et ABYstyle			
Annoncer les gagnants	<b>Pseudo sur Instagram</b>	<b>Destina-taire :</b> Pika Édition et ABYstyle <b>Respon-sable :</b> Pika Édition et ABYstyle		Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture	
Recevoir les gains du jeu concours	<b>Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone</b>	<b>Destina-taire :</b> Pika Édition et ABYstyle <b>Respon-sable :</b> Pika Édition et ABYstyle			

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légaux déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

Fait à ....., le ..../..../.....

Mme. / M.

Mme. / M.